ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

Définition – Objectifs

Créée en 1981 par la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire, l'école municipale de musique est un service public d'enseignement et de pratique des différentes disciplines de la musique.
Les missions de cet établissement sont :

- La formation de musiciens amateurs
- L'éducation artistique inscrite dans la diversité culturelle et dans la transversalité avec les structures culturelles et éducatives du territoire
- L'ouverture au public d'un pôle ressource et d'animation de la vie artistique de la cité.

L'action de l'école municipale de musique s'inscrit dans un projet d'établissement défini par la directrice en concertation avec l'équipe enseignante. Ce projet, validé par le Maire pour une période de 5 ans, est accessible sur le site de la Ville.

Structure – Organisation

L'école municipale de musique est placée sous l'autorité du Maire et de l'Adjointe à la culture et aux relations européennes et internationales. Elle est intégrée dans l'organigramme général des services municipaux, au sein de la Direction du sport, de la culture et de la vie associative.

La direction

La direction de l'école municipale de musique assure la direction pédagogique et administrative de l'établissement.
Elle veille à son bon fonctionnement. Elle définit le projet d'établissement en concertation avec le corps enseignant, dans le cadre des objectifs généraux fixés par la municipalité.

Le corps enseignant

Les professeurs définissent et appliquent le programme pédagogique déterminé en concertation avec la direction et les coordinateurs.
Ils assurent leurs cours selon le planning établi en début d'année scolaire.
Ils tiennent à jour les listes de présence et signalent immédiatement toute absence au secrétariat.
Ils reçoivent les élèves inscrits à l'école de musique, veillent à la discipline dans leur classe et assurent la bonne gestion du matériel qui leur est confié.
Ils participent aux réunions nécessaires à l'enseignement et au fonctionnement général de l'établissement.
Dans le présent document, l'équipe pédagogique désigne les professeurs, coordinateurs et la direction.

Le secrétariat

Le secrétariat assure l'accueil des élèves et des parents et les renseigne sur le fonctionnement administratif de l'établissement.
Il est chargé de la correspondance des documents écrits de l'école municipale de musique à l'intention des élèves, des parents et de la population.
Il assure le suivi administratif des absences et inscriptions et assure le lien avec le service Guichetnumérik de la ville pour tout ce qui concerne les droits d'inscription.
Toutes les communications sont à adresser à ecoledemusique@saintsebastien.fr

Admissions - Inscriptions - Absences

Conditions d'admission

L'école municipale de musique est ouverte en priorité aux enfants dès l'entrée en CP et sont accueillis en classe d'éveil musical.
L'inscription aux cours d'instruments est réservée en priorité aux enfants venant de la classe d'éveil musical et du parcours découverte.
L'attribution des places est déterminée en fonction des places disponibles à l'issue des réinscriptions.
Les adultes ont accès aux enseignements proposés à l'école de musique. Cependant les inscriptions des enfants sont acceptées en priorité.
L'élève doit avoir un instrument en bon état de fonctionnement à sa disposition, et être conscient du travail personnel exigé par l'apprentissage de la musique (cf. tarifs de location d'instruments p.11).
Il appartient à l'équipe pédagogique et en concertation avec l'élève et ses parents, d'orienter l'intéressé vers telle ou telle discipline.
Pour les élèves non débutants, l'inscription s'effectue après un entretien permettant d'évaluer le niveau de l'élève.
L'inscription en cours d'instrument est possible pour une durée maximale de 15 ans. Au terme de cette période, les places sont attribuées aux élèves débutants. Les anciens élèves peuvent rester inscrits en orchestre sans durée limitée.

Inscriptions et réinscriptions

Les dates d'inscriptions et de réinscriptions sont communiquées sur le site internet, en avril au plus tard, pour l'année scolaire suivante. Après le délai de réinscription des anciens élèves, les places libres sont attribuées aux nouveaux élèves.
Les choix d'orientation sont soumis à l'avis de l'équipe pédagogique. Les réponses officielles aux demandes sont communiquées par le secrétariat.
Les demandes de changement d'instrument sont étudiées à partir de 4 ans de pratique de l'instrument d'origine. Elles sont soumises à l'avis des professeurs, et de la coordinatrice pédagogique.
Le montant des droits d'inscription fixé par le Conseil Municipal est affiché à l'école de musique et à la Régieunik. Il est également accessible sur le site Internet de la Ville. Le montant de ces droits est forfaitaire et calculé en fonction du nombre d'inscrits d'une même famille et du quotient familial si les usagers résident à Saint-Sébastien-sur-Loire. Les droits sont acquittés auprès du Guichetnumerik, sont échelonnés en 10 mensualités prélevées automatiquement. Toutefois, la possibilité de payer en une seule fois est offerte aux usagers qui le désirent.

En cas de déménagement en cours d'année, le tarif sera ajusté au 1er jour du mois qui suit le changement d'adresse. Aucune dérogation de tarif ne sera accordée.

Au démarrage de l'année scolaire, un élève est considéré « adulte » depuis le mois précédant ses 20 ans dès lors que sa rémunération n'excède pas 55% du SMIC.

Abandon en cours d'année

Toute année commencée est due pour sa totalité.
Toutefois, l'arrêt de la facturation est possible, sur présentation de justificatifs, pour les raisons suivantes : séparation, divorce, décès, perte d'emploi, déménagement, maladie longue durée.
Tout élève qui décide d'abandonner ses activités musicales doit en informer par écrit la direction de l'établissement.

Absences

Toute absence doit être justifiée par un écrit de l'élève ou de ses parents dans le cas d'un enfant mineur.
Toute absence de plus d'un mois, non justifiée, entraine l'exclusion.
La répétition d'absences est susceptible de priver l'élève du droit à la réinscription prioritaire pour l'année scolaire suivante.
Dans la mesure du possible, les élèves sont informés par téléphone et par mail par le secrétariat, de l'absence d'un professeur.
Les cours annulés par les professeurs pour raison non médicale sont reportés ou remplacés.
En cas d'absence de professeurs pour raison médicale, au-delà de 4 cours consécutifs non-remplacés, l'élève peut obtenir, sur demande, un remboursement au prorata du nombre de cours annulés. Dans tous les autres cas (absence de moins de 4 cours, absence de plus de 4 cours non consécutifs), l'élève ne peut prétendre à aucun remboursement.

Sécurité

L'aire de « dépose » des élèves est réservée aux arrêts courts pendant lesquels le conducteur ne quitte pas son véhicule. Dans le cas contraire, il convient de se stationner sur le parking.
Les parents qui déposent leurs enfants à l'école de musique doivent s'assurer de la présence du professeur.
En dehors de leurs heures de cours, les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'établissement.

Ponctualité

Pour le bon déroulement des cours, le respect de chacun et la sécurité des plus jeunes, il est exigé des élèves un effort de ponctualité, particulièrement au sein des pratiques collectives pour une meilleure qualité et efficacité.

Calendrier

L'école fonctionne au rythme de l'année scolaire définie par l'Éducation Nationale. Lorsque les vacances débutent un samedi ou un vendredi après la classe, les cours de musique sont assurés.

Organisation des enseignements

Les pratiques collectives sont au centre des apprentissages. A ce titre, elles sont obligatoires avec toute pratique instrumentale.
Les enseignements sont ouverts aux personnes en situation de handicap et sont adaptés chaque fois que nécessaire en concertation avec l'équipe pédagogique et les familles.

L'éveil

Ce cours s'adresse aux enfants qui entrent en classe de CP.
Cet atelier familiarise l'enfant avec la musique, le langage et les codes musicaux. Il sensibilise l'enfant aux sons, aux rythmes, à la découverte de sa voix comme outil musical. C'est une entrée dans l'apprentissage musical et une aide au choix futur de son instrument.
Après l'année d'éveil, chaque élève pourra faire une demande d'inscription en cours d'instrument. Durée du cours d'éveil : 45 minutes.
Un élève scolarisé au-delà du CP peut s'inscrire au parcours découverte (pour les enfants de 7 et 8 ans), ou directement en tronc commun.

Parcours découverte

Ce parcours s'adresse aux enfants de 7 et 8 ans.
Il permet de découvrir une quinzaine d'instruments des familles des « cordes », « bois », « cuivres » et « percussions ».
Durée du cours : 1h, le mercredi à 16h30**.**

Tronc commun

A partir de l'âge de 7 ans, l'apprentissage musical s'organise selon le schéma suivant :
1 cours d'instrument + 1 pratique collective obligatoire. La durée des pratiques dépend de l'instrument et du niveau.
Les groupes sont constitués par l'équipe pédagogique en fonction des choix exprimés par l'élève dans la mesure du possible.

Les pratiques collectives

Les souhaits d'élèves sont soumis aux avis de l'équipe enseignante.
Les élèves sont inscrits dans une pratique collective selon leur instrument, leur niveau et les besoins de chaque ensemble. Les élèves de 2ème année sont inscrits en priorité dans les orchestres.

L'atelier 1ère année réunit des élèves de première année. Ce cours est leur première expérience de jeu collectif. Au travers de l'apprentissage et de la constitution d'un répertoire, il s'agit ici d'apprendre et d'utiliser le langage musical pour jouer ensemble. Les ateliers 1ère année sont co-animés par un professeur d'instrument et un professeur de formation musicale. Chaque atelier est composé par l'équipe enseignante afin que les groupes soient pertinents d'un point de vue musical.
Durée du cours : 1h15

Le chant choral s'adresse aux enfants à partir de 7 ans jusqu'à 16 ans. Il est également accessible sans pratique instrumentale.

Le cours commence toujours par un échauffement corporel ou par de la relaxation pour la mise en place d'une bonne respiration afin de bien placer la voix. On y apprend des chants selon les thèmes choisis dans l'année pour les concerts de la saison culturelle de l'école (1 ou 2 voix, en canons). Les chants appris correspondent à l'âge et aux capacités vocales des enfants et adolescents. Quelques notions solfégiques sont abordées pendant le cours en fonction des besoins.
Durée du cours : 1h15

Les orchestres à vents accueillent les élèves des classes de bois, cuivres et percussions. Un ou deux pianistes et un bassiste peuvent s'y joindre. La variété et la richesse sonore des instruments qui composent ces orchestres leur offre un très large répertoire (musique de film, musique classique, musique du monde, compositions originales…).
Les orchestres participent régulièrement aux grands concerts de l'école de musique ainsi qu'à d'autres évènements culturels de la ville.
Il existe trois orchestres de niveaux différents : **niveau 1** (2ème et 3ème année d'instrument, 1h15), **niveau 2** (4ème et 5ème année d'instrument, 1h15) et **niveau 3** (à partir de la 6ème année d'instrument, 1h30).
Le passage d'un niveau d'orchestre à l'autre se fait après concertation entre les professeurs.

Les orchestres à cordes niveau 1 s'adressent aux élèves de la 2ème à 5ème année d'instrument. L'ensemble regroupe les cordes frottées, violon, alto, violoncelle et contrebasse, auxquels se joignent piano et percussions.
Les élèves sont encadrés par deux professeurs, un professeur de formation musicale et un professeur d'instrument.
On y apprend à jouer en groupe, à trouver sa place dans un pupitre, à jouer sa partie tout en écoutant celle des autres. On y travaille aussi la découverte d'une partition, le langage musical, les difficultés techniques, la musicalité, l'interprétation, et on y découvre avant tout le plaisir de faire de la musique ensemble.
Les morceaux de tout style, sont choisis et adaptés en fonction du niveau des élèves et sont joués au cours d'auditions publiques.
Durée du cours : 1h15.

L'orchestre à cordes niveau 2 s'adresse aux élèves à partir de la 5e année d'instrument. Il est composé de violons, d'altos, de violoncelles et de contrebasses. Nous abordons un répertoire très varié allant de la musique baroque à nos jours, nous permettant d'étudier différentes esthétiques. Nous recherchons ensemble les phrasés et travaillons aussi les spécificités instrumentales des cordes. Nous faisons un travail d'écoute, de justesse, de qualité du son et de placements rythmiques… Nous analysons aussi la partition globale pour comprendre le lien entre les différentes voix et favoriser une écoute active.
Durée du cours : 1h30.

L'atelier percussions ado/adultes (à partir de 15 ans) est accessible à tous sans nécessairement être inscrit en classe d'instrument à l'école de musique. Aucune connaissance instrumentale ou musicale n'est pré-requise et il n'y a pas de matériel ni d'instrument à acquérir. L'apprentissage est basé sur les percussions traditionnelles de transmission orale (tels que les bateria, la musique africaine mandingue, les rythmes caribéens etc…). Les instruments utilisés sont alors les djembés, les douns, les percussions brésiliennes, les percussions afro-cubaines et autres percussions.
Durée du cours : 1h15.

L'atelier piano/chant est la pratique collective pour les élèves pianistes de 2e et 3e année. L'objectif du cours est d'aborder les bases de l'accompagnement et de l'improvisation au piano tout en chantant.
Durée du cours: 45 min.

L'atelier 6 mains s'adresse aux élèves pianistes enfants de 4e ou de 5e année. Dans la continuité des autres pratiques collectives, on apprend à respirer, jouer et conduire des phrases ensemble. On peut déchiffrer des pièces faciles, jouer à l'oreille, improviser, apprendre des morceaux d'époques et de styles variés en vue de jouer en concert.
Durée du cours : 30 min.

Les ensembles et la musique de chambre s'adressent aux élèves enfants et adultes à partir de la 2ème année d'instrument. Ce petit ensemble instrumental est l'occasion pour les élèves de s'initier à la musique en petit groupe sans chef d'orchestre.
Durée du cours : de 30 minutes à 1h15.

L'ensemble adulte s'adresse aux élèves adultes entre la deuxième année et la sixième année d'instrument. Apprentissage du jeu instrumental collectif, constitution d'un répertoire varié et adapté aux instruments présents dans l'objectif de représentations scéniques publiques.
Durée du cours : 1h

Les ateliers musiques actuelles juniors pour les élèves en 2ème et 3ème année d'instrument en musiques actuelles est la première expérience de jeu collectif dans un groupe constitués d'instruments amplifiés (guitare, basse, batterie, etc.) Au travers de l'apprentissage et de la constitution d'un répertoire, il s'agit ici d'apprendre et d'utiliser le langage musical pour jouer ensemble. Ces ateliers peuvent être co-animés par un professeur d'instrument et un professeur de formation musicale.
Durée du cours : 1h

Les ateliers musiques actuelles pour les élèves à partir de la 4ème année d'instrument visent à apprendre le jeu en groupe autour d'un répertoire de musiques actuelles amplifiées (pop, rock, chanson, parfois de l'électro…). Les élèves apprennent à trouver leur place dans un groupe d'instruments amplifiés, à régler le volume de leur instrument en fonction du groupe et du répertoire abordé, le rôle central de la batterie et de la basse. Les élèves abordent également quelques notions de sonorisation. Les ateliers de musiques actuelles se produisent plusieurs fois par an sur scène.
Durée du cours : 1h.

Les ateliers Jazz s'adressent aux élèves à partir de la 4ème année d'instrument ou à des musiciens autonomes sur leur instrument désireux d'aborder ou d'approfondir le répertoire jazz : Standards, Bossa-nova, Ballades, Be-Bop, Blues, etc.
On y aborde les rudiments de l'improvisation, du jeu en groupe, et de l'accompagnement des autres musiciens. On consacre également une place à l'histoire du jazz et à l'harmonie.
Les morceaux travaillés seront présentés lors des concerts organisés par l'école de musique.
Durée du cours : 1h15

Les ateliers Ampli'coustic (pour les élèves ado / adultes à partir de la 4e année d'instrument) sont issus d'une volonté de réunir les deux pôles de l'école de musique (le pôle non-amplifié et le pôle amplifié) sur le répertoire des musiques actuelles ou sur le répertoire des musiques de style « classique ». Les élèves apprennent à jouer sans partition, à noter une grille d'accord ou une phrase musicale, à se repérer dans une grille d'accord ou à l'oreille, à improviser, à réinterpréter un morceau, à jouer amplifié, à adapter le volume au groupe et se placer devant un micro.
Durée du cours : 1h30

Le bigband s'adresse aux adolescents et adultes qui ont une bonne maîtrise instrumentale. Il est également accessible aux personnes qui ne sont pas inscrites en cours d'instrument. Le bigband est un grand groupe de musiciens essentiellement composé de cuivres, claviers et percussions qui interprètent des œuvres du répertoire jazz. Il est dirigé et animé par deux professeurs.
Durée du cours :1h30

La technique vocale (à partir de 16 ans) permet de s'initier ou de se perfectionner dans la pratique du chant. Il vise notamment les chanteurs et chanteuses des chœurs existant sur la commune. Ce cours permet d'acquérir des éléments techniques nécessaires pour un travail fructueux au sein d'un chœur ou pour pratiquer en amateur. Ces éléments techniques permettent de gagner en autonomie en cherchant le confort pour chanter avec plaisir dans un chœur. Outre le gain technique et personnel, ce travail peut aider à devenir un « Pilier de Pupitre » dans les chorales de la commune.
Durée du cours : 1h

La culture vocale s'adresse aux adultes ayant déjà reçu des cours de technique vocale. L'ensemble vocal mixte permet l'apprentissage des notions propres aux chanteurs d'ensemble (écoute polyphonique, connaissance de la partition, connaissance du répertoire et de son contexte) au travers de l'interprétation et la constitution d'un répertoire à trois et quatre voix.
Durée du cours : 1h

L'ensemble vocal féminin (pour les adultes, inscription sur entretien, ayant reçu des cours de technique vocale et ayant déjà une expérience en ensemble vocal ou en chœur). C'est un ensemble vocal féminin qui travaille sur un répertoire a capella à deux et trois voix ou accompagné par quelques instruments. L'ensemble instrumental et vocal E-miol (sur audition) et l'orchestre d'harmonie OH-N149 peuvent être considérés, sur demande de l'élève, comme une pratique collective du tronc commun. La démarche d'inscription dans ces ensembles se fait directement auprès des associations.
Durée du cours : 1h30.

Modules optionnels

Les modules optionnels peuvent être adoptés en plus du tronc commun au tarif 3.
Ils peuvent également être pratiqués seuls au tarif 4.

Cours de Formation Musicale (FM)
Différents niveaux. Enfants (à partir de 7 ans), Ados, Adultes
Le cours de Formation Musicale aborde la connaissance de l'écriture et de la lecture, l'écoute, l'analyse formelle des œuvres et la culture musicale. C'est le lieu d'approfondissement et de mise en cohérence des connaissances acquises.
Il s'organise sous forme d'atelier, où chaque élève apporte son instrument.
Des modules de FM thématiques sont également proposés : multi projets, ciné concert, création scénique.
Durée du cours : de 1h à 1h30.

Le cous d'histoire de la musique est ouvert aux adolescents et adultes. Grâce à des supports audios et vidéos, le groupe découvre différents styles musicaux, compositeurs, instruments…
Les thématiques sont choisies par le groupe en fonction des envies, des concerts donnés dans l'agglomération. Il n'est pas nécessaire d'avoir une pratique instrumentale ou vocale.
Durée du cours : 1h30

Le cours de culture Jazz est ouvert aux adolescents et adultes qui souhaitent découvrir ou approfondir leurs connaissances sur les différents courants du jazz, leurs caractéristiques, les diverses évolutions et mutations des origines aux mouvements actuels.
Durée du cours : 1h30

L'atelier « improvisation et création » est un terrain d'expérimentation collective et de partage des connaissances entre les élèves et le professeur.
L'objectif est de permettre aux élèves de composer leurs propres œuvres musicales et d'aborder l'improvisation dans divers contextes grâce à l'étude de l'harmonie. Les compositions sont parfois jouées sur scène et enregistrées dans le studio de l'école de musique. Tous les instrumentistes et chanteurs à partir de 4 ans de pratique sont les bienvenus.
Durée du cours : 1h

Parcours chant

Le tarif 1 est appliqué, correspondant à 1 cours.

- **Chant choral** : 1h15, enfants (à partir de 7 ans) ou ados
- **Technique vocale** : 1h, à partir de 16 ans
- **Culture vocale** : 1h, adultes niveau avancé. Cours pratiqué seul ou en complément de la technique vocale.
- **Ensemble vocal :** 1h30, adultes (inscription sur entretien)

Parcours pratiques collectives

Ce parcours s'adresse également aux personnes qui souhaitent intégrer une ou plusieurs pratiques collectives, sans nécessairement être inscrites en cours d'instrument. Le tarif 1 est appliqué, correspondant à 1 cours. La facturation est établie en fonction du nombre de cours.

Les pratiques collectives concernées sont :

- **Bigband** (à partir de la 4ème année)
- **Atelier Jazz** (à partir de la 4ème année)
- **Orchestre à vents** (à partir de la 6ème année)
- **Orchestre à cordes** (à partir de la 6ème année)
- **Atelier percussions (**ados/adultes)

Les instruments enseignés

Les bois :
Clarinette
Flûte traversière
Hautbois
Saxophone

Les cuivres :
Trompette
Trombone
Tuba

Les cordes :
Violon
Alto
Violoncelle
Contrebasse
Guitare classique
Guitare jazz
Guitare électrique
Guitare basse
Harpe

Les percussions et claviers :
Percussions et batterie
Batterie
Piano
Clavier

Voix :
Chant musiques actuelles amplifiées

Accompagnement de groupe

Ce dispositif permet d'intervenir ponctuellement ou plus régulièrement dans l'accompagnement d'un projet amateur autonome et collectif. Il prévoit à l'issue d'un diagnostic, la mise en œuvre des moyens les mieux adaptés au projet de groupe (aide à la répétition, préparation à la scène…). Il est limité à une durée de trois ans au maximum. Le tarif est forfaitaire, quel que soit le nombre d'heures défini. Il est appliqué à chaque membre du groupe qui s'inscrit individuellement à l'école. Les modalités d'accompagnement sont définies sur entretien préalable à l'inscription.
Le tarif inclus la mise à disposition d'un studio de répétition à la Maison des Associations René Couillaud.

Suivi et orientation des élèves

Tout au long de l'apprentissage musical, l'évaluation est fondée sur le contrôle continu. Les observations recueillies, ainsi que l'ensemble des expériences musicales et l'implication de l'élève (travail personnel, assiduité, participation, etc.…) permettent d'établir un dossier pour chaque élève dans le but de mieux guider sa progression tout au long de ce parcours. Ce dossier peut être consulté par l'élève et ses parents sur demande aux coordinateurs de l'école de musique.
En cas de difficultés majeures dans l'apprentissage instrumental, la réorientation éventuelle de l'élève sera examinée en concertation avec la famille et l'équipe pédagogique.
Chaque élève peut, à sa demande, obtenir une attestation de son niveau d'études.

Auditions et concerts

Les élèves pourront se produire tout au long de l'année dans différentes manifestations internes à l'école de musique ou extérieures, et ouvertes au public (concerts, auditions, audition générale, animations...).
La préparation des auditions et concerts peut s'effectuer en dehors des horaires de cours habituels.
Les concerts sont généralement organisés en semaine, en début de soirée.
Les élèves sont tenus d'y participer, ces différents événements font partie intégrante de la formation et de l'évaluation des élèves.

Location d'instruments

Afin de rendre plus accessible la pratique instrumentale, une location d'instrument est proposée aux élèves de première année par l'école municipale de musique sous condition de ressources et de disponibilité des instruments.
La location de l'instrument se fait sur 12 mois, elle est prélevée automatiquement.
A tout moment la famille peut résilier sa location.

Mise à disposition des locaux de l'école de musique

Afin de soutenir les pratiques musicales amateures et émergentes, l'école municipale de musique peut mettre à disposition des locaux de répétitions.
Une carte payante autorise l'accès individuel pour les sébastiennais à une salle de cours pour la pratique d'un instrument. Elle est délivrée à l'année par le secrétariat de l'école sur présentation d'un justificatif d'identité et de domicile.

Un tarif préférentiel est appliqué aux élèves de l'école. Des dérogations tarifaires peuvent également être accordées quand il s'agit d'une demande d'un enseignant de l'école (pour l'accès aux instruments de percussions, par exemple).

Les groupes de musique amateurs peuvent également se voir accorder l'accès à l'école de musique. Une convention d'objectifs et de moyens est alors établie entre la Ville de Saint-Sébastien-Sur-Loire et le groupe précisant :

- Les moyens mis à disposition (salles et matériels)
- Les conditions de sécurité à respecter.

Afin de soutenir la création artistique, des conventions peuvent également être établies avec des ensembles professionnels. Dans ce cas, afin d'obtenir des bénéfices mutuels, il sera recherché une contrepartie artistique ou pédagogique sous une forme à déterminer entre les parties.

Par ailleurs, les salles Didier Lockwood et Philippe « Billy » Corcuff, ainsi que le studio d'enregistrement sont proposés à la location (CM du 17/05/2005 et tarifs votés annuellement).
L'ensemble de ces mises à disposition restent conditionnées à l'activité de l'école municipale de musique qui reste prioritaire. En conséquence, l'accès peut être ponctuellement empêché. Par ailleurs, la direction de l'école se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement un accès si les conditions de la mise à disposition n'étaient pas respectées.

Tarifs 2022 / 2023

		Résidents		Non-Résidents	
		Enfants	**Adultes**	**Enfants**	**Adultes**
Tarif 1	**Eveil** **« Parcours Pratique collective »** Orchestres Atelier Jazz Atelier Percussions ados-adultes Bigband _____ « **Parcours Chant** » Chant choral enfants Chant choral ados Technique vocale Culture vocale Ensemble vocal	63 €	63 €	84 €	84 €
Tarif 2	**Tronc commun** Pratique collective + cours instrumental (ou chant musiques actuelles amplifiées)	346.50 €	409.50 €	955.50 €	1 113 €
Tarif 3	**Tronc commun** **+ module optionnel**	399 €	483 €	1 113 €	1 365 €
Tarif 4	**Parcours découverte** _____ **Module optionnel** Formation musicale Histoire de la musique Histoire du Jazz Culture Jazz Atelier écriture/création/improvisation Atelier FM-Création scénique _____ **Accompagnement de groupe**	126 €	126 €	157.50 €	157.50 €

Un élève inscrit au tronc commun peut, au même tarif, bénéficier d'une seconde pratique collective.
Ex : pour un enfant sébastiennais, 1 cours d'instrument + orchestre + musique de chambre = 330€

Tarifs dégressifs

Un tarif dégressif est applicable pour les familles résidant à Saint-Sébastien-sur-Loire :

- ✓ Pour 2 enfants ou adultes de la même famille inscrits - 25%
- ✓ Pour 3 enfants ou adultes de la même famille inscrits - 33%

- ✓ Pour 4 enfants ou adultes de la même famille inscrits - 40%
- ✓ Pour 5 (et plus) enfants ou adultes de la même famille inscrits - 50%

Application du quotient familial

Tranches de Quotient Familial		
1	Au-dessus de 1 679 €	0%
2	de 1 069 € à 1 679 €	- 5%
3	de 763 € à 1 068 €	- 10%
4	de 535 € à 762 €	- 15%
5	de 0 € à 534 €	- 20%

Ces réductions se calculent en plus des abattements accordés aux familles ayant plusieurs inscrits à l'école

Un tarif unique pour tous types d'instruments est fixé comme suit pour l'année scolaire 2022/2023 :

TRANCHE Q.F. de 1 069 € à 1 679 €	**TRANCHE Q.F. de 763 € à 1 068 €**	**TRANCHE Q.F de 535 € à 762 €**	**TRANCHE Q.F de 0 € à 534 €**
Mensuel	Mensuel	Mensuel	Mensuel
23,63 €	19.64 €	15,75€	11.29 €

La durée maximale de la location est fixée de la manière suivante :

TRANCHES ET DUREE	**de 1 069 € à 1 679** €	**de 763 € à 1 068 €**	**de 535 € à 762 €**	**de 0 € à 534 €**
Pendant	1 an	2 ans	3 ans	4 ans

Dans le cas où la situation et les contraintes sanitaires et dispositions légales et règlementaires empêcheraient la tenue des cours en présentiel comme en distanciel ainsi que leur report, ces cours (hors tronc commun) ne seraient pas facturés.

Rappels : Les droits d'inscription sont acquittés auprès du Guichetnumérik ; ils sont échelonnés en 10 mensualités, et peuvent être prélevés automatiquement. Toutefois, la possibilité de payer en une seule fois est offerte aux usagers qui le désirent.
Toute année commencée est due pour sa totalité.
En cas de déménagement en cours d'année, le tarif sera ajusté au 1er jour du mois qui suit le changement d'adresse, aucune dérogation de tarif ne sera accordée.

Tarifs des locations de salle de l'EMM

	Résidents	**Non-résidents**
Salle Didier Lockwood et Philippe « Billy » Corcuff		
Associations - la journée	**246 €**	**492 €**
Associations - la demi-journée	**122 €**	**244 €**
Studio d'enregistrement - l'heure	**99 €**	**199 €**

Le studio ne pourra être mis à disposition qu'à titre exceptionnel à partir d'un projet et dans un cadre pédagogique en fonction des disponibilités du technicien de la ville.